

Rapport annuel 2021 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du monde du travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but de grouper les associations nationales de méthodes et de professions intéressées par la formation professionnelle supérieure en Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'examen professionnel supérieur de Thérapie Complémentaire, l'interlocuteur principal des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions; elle est également compétente pour le développement de la qualité et l'assurance qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et ses intérêts auprès du public.

Introduction

Comme en 2020, le travail des différents organes de l'OrTra TC a de nouveau été fortement influencé durant l'exercice par la pandémie de coronavirus. Grâce à l'engagement et à la flexibilité de l'ensemble des intervenants, toutes les activités prévues ont toutefois pu être réalisées sous une forme ou une autre. Les deux examens professionnels supérieurs ont eu lieu, tout comme les différentes séances d'information, parfois sous la forme de conférence Zoom lorsque la réalisation en présentiel n'était pas possible malgré tous les concepts de protection envisagés. Il s'est agi bien évidemment de fournir à nouveau un important travail d'information et d'explication sur les conditions changeantes, afin de tenir au courant le plus rapidement possible, mais aussi de manière claire et fiable, les thérapeutes inquiets ainsi que les instances dirigeantes des associations membres.

Outre les travaux dans le domaine prioritaire qu'est la communication (voir la rubrique y relative ci-dessous), l'OrTra TC a dû à nouveau faire face à des changements de personnel et à des défis en tout genre. On ne cesse de constater à quel point il est difficile de repourvoir les postes importants de la meilleure manière possible, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, au sein d'une organisation semi-professionnelle dotée de ressources financières limitées. L'OrTra TC dépend pour nombre de ses tâches, et tout particulièrement pour l'EPS, de collaborateurs et de collaboratrices qui possèdent des «connaissances en TC». Mais de bons thérapeutes ne font pas nécessairement de bons experts aux examens ou des membres compétents et autonomes d'une instance. Et celles et ceux qui en seraient capables sont souvent déjà plus qu'occupés dans leur cabinet et par d'autres tâches. L'OrTra TC est donc d'autant plus reconnaissante envers les personnes qui, année après année, s'engagent avec force et détermination pour notre profession.

Nous vous renvoyons aux chapitres correspondants pour les activités quotidiennes qui se poursuivent parallèlement à ces domaines prioritaires.

Comité

Le Comité s'est réuni 10 fois en 2021. En raison des restrictions liées à la pandémie de coronavirus, trois réunions ont eu lieu par Zoom. D'autres ont également pris des formes «hybrides» au cours

desquelles certains membres du Comité se sont connectés électroniquement à la séance qui se déroulait dans un autre endroit et en présentiel. Dans l'ensemble, ces séances ont montré les limites de la communication virtuelle et le besoin de se rencontrer non seulement par écran interposé, mais aussi de pouvoir échanger de vive voix. Rétrospectivement, le Comité est donc très heureux d'avoir pu organiser sans problème sa retraite annuelle 2021 dans le cadre habituel du centre de congrès de Boldern. Comme aucun autre groupe ne tenait séance à ce moment-là dans la grande maison surplombant le lac de Zurich, les locaux n'étaient pas aussi confortablement chauffés que d'habitude.

Le Comité est toujours très satisfait de l'excellente collaboration qui s'est instaurée entre lui et le siège administratif, et ce, tant avec ses co-directrices Claudia Pohl et Nicole Schaffner qu'avec Gregor Schraner, responsable des différentes procédures de l'OrTra TC (accréditations, reconnaissances de méthodes, équivalences). Tous trois participent aux séances du Comité avec voix consultative chaque fois que cela est nécessaire et possible, ce qui rend la prise de décision et la communication aussi directes que transparentes.

Barbara Fuchs a été élue au Comité lors de l'assemblée des délégués du 11 mai. Enseignante à l'origine, elle travaille depuis bientôt 20 ans comme thérapeute et enseignante, possède le diplôme fédéral de Thérapie Complémentaire et se prépare actuellement à l'examen professionnel supérieur de naturopathe. Elle a été accueillie la première fois au sein du Comité lors de la première séance de ce dernier, qui s'est tenue le 19 mai. La représentation de la Suisse romande fait encore et toujours défaut. Il semble toutefois qu'une bonne solution se profile à l'horizon.

La collaboration au sein du Comité de l'OrTra TC exige, en dehors des séances, d'être très attentif à ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de l'OrTra, qu'il s'agisse de changements au niveau politique ou professionnel ou dans la dynamique de l'organisation. Il faut avoir la capacité et la volonté de s'impliquer et de se familiariser de son propre chef dès le premier jour, de participer à la réflexion et d'apporter son soutien. S'il n'est pas nécessaire de travailler à 100%, il faut un véritable engagement interne qui soit visible à l'extérieur. C'est en effet ce qui rend ce travail si intéressant et passionnant.

Après une première séance d'information par Zoom, les modifications proposées par le Comité concernant les statuts, le règlement d'examen, les «bases de la Thérapie Complémentaire» et la procédure de reconnaissance des méthodes ont été adoptées, avec quelques modifications mineures, lors de l'assemblée des délégués. La proposition d'adaptation du règlement de l'OrTra TC relatif à la procédure de qualification a également été adoptée. Les procédures de l'OrTra TC seront ainsi encore plus souples et mieux adaptées à leur objectif.

Communication

Après le lancement du projet Communication lors de l'AD extraordinaire de septembre 2020, lors de laquelle les délégués ont voté CHF 50'000 pour 2020 et CHF 100'000 supplémentaires pour 2021, les premiers grands jalons du projet ont pu être mis en œuvre en 2021. En collaboration avec le groupe de pilotage (composé de Sonja Baumann-Künzler, SBAT, Franziska Boos, CranioSuisse, et Chantal Häberli, Yoga TC), l'agence Farner de Zurich ainsi qu'avec le soutien actif des associations, la pièce maîtresse du projet de communication, à savoir le nouveau site web de la TC, a pu être élaborée et des contenus y ont déjà été intégrés. Les nombreux articles passionnants reçus de la part des associations font que ce site est particulièrement intéressant à parcourir. Nous remercions donc tout particulièrement les auteurs qui y ont participé avec enthousiasme et engagement. Le site www.therapie-complementaire.ch est en ligne depuis décembre 2021 et fait déjà l'objet d'une campagne publicitaire sur les réseaux sociaux dans le cadre d'une première expérience pilote.

Un label a en outre été créé pour les thérapeutes diplômés fédéraux ainsi que pour les formations et les associations de méthodes accréditées.

L'élaboration d'une brochure d'information contenant les données de référence et les informations les plus importantes sur la profession de Thérapeute Complémentaire est pratiquement achevée.

Un dépliant au format carte postale, qui s'adresse à un public plus large et qui fera la promotion du nouveau site Internet de l'OrTra TC, ainsi que la brochure et le label seront présentés en détail lors de l'AD 2022.

Outre le projet décrit ci-dessus, des mesures de communication éprouvées ont été mises en œuvre. La newsletter de l'OrTra TC est parue en avril, juillet et octobre 2021, avec entre autres des articles sur les adaptations des procédures et des règlements, sur le tarif 590, sur les statistiques et bien sûr sur les mesures actuelles liées à la pandémie de coronavirus. Les différents articles sont archivés sur le site web de l'OrTra et peuvent y être téléchargés et utilisés.

L'ancien site web de l'organisation a fait l'objet de clarifications en vue de procéder aux adaptations techniques nécessaires, tout en rendant la présentation plus conviviale. Dans ce contexte, une modernisation du logo de l'OrTra TC et de l'ensemble de la présentation visuelle a été commandée. La mise en œuvre aura lieu en 2022.

Une vingtaine de mailings ont été envoyés aux associations membres pour les informer des mesures actuelles en rapport avec la pandémie de coronavirus ainsi que de divers thèmes qui occupent l'OrTra TC et dans le domaine des MAC.

Avant l'assemblée des délégués, une grande séance d'information a été organisée en mars. Une offre qui a été bien mise à profit par les associations membres et qui a permis des discussions animées, ce malgré le format virtuel adopté. L'objectif était de permettre aux associations membres de se forger une opinion avant l'AD et d'alléger la charge de travail de cette dernière, également dans la perspective d'une nouvelle présentation via Zoom. La traduction simultanée allemand-français a pu être assurée en collaboration avec la société avl dolmetscher. Désormais, les annexes à l'AD ont été rédigées en italien et existent donc désormais en trois langues, les délégués des associations membres venant de toutes les régions de Suisse.

En 2021, 9 séances d'information au total ont été organisées sur la procédure d'équivalence et l'examen professionnel supérieur. En raison de la situation incertaine et des restrictions liées à la pandémie de coronavirus, toutes ses séances ont eu lieu de manière virtuelle.

Lors de deux présentations destinées à des organisations régionales d'orientation professionnelle, la présidente Andrea Bürki a décrit et expliqué la profession de Thérapeute Complémentaire. Une prise de contact à la fin de l'année avec les rédacteurs web de www.orientation.ch, le site web francophone dédié à l'orientation professionnelle, s'est traduite par de premières adaptations des informations sur la profession de TC. La profession a également été présentée en détail dans un numéro spécial du magazine «Natürlich».

Politique

Outre ses obligations en tant qu'organe responsable de l'examen professionnel supérieur, l'OrTra TC a pour mission essentielle de défendre les intérêts de la profession, des associations membres et des praticiennes et des praticiens, et ce, chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Confédération

Au niveau fédéral, l'OrTra TC et l'OrTra MA ont demandé une nouvelle fois en mars que les Thérapeutes Complémentaires et les naturopathes figurent à l'avenir dans les ordonnances Covid-19 aux côtés des «professionnels de la santé selon le droit fédéral et cantonal» en tant que «titulaires d'un diplôme fédéral de Thérapie Complémentaire et de Médecine alternative». La réponse de l'OFSP a été aussi aimable que superficielle.

Il en a été de même pour la lettre que l'OrTra TC a envoyée à l'OFSP pour soutenir les interventions de l'association Feldenkrais et des associations de yoga concernant l'attribution au secteur de la santé l'enseignement thérapeutique en groupe.

Une réponse à la consultation de CAMsuisse et eduCAM Swiss a connu un meilleur sort à la fin de l'année. Voir la rubrique CAMsuisse pour plus de détails.

Cantons

L'absence de reconnaissance légale des Thérapeutes Complémentaires dans les cantons est un sujet de discussion récurrent. Le Comité suit une ligne pragmatique à ce sujet et essaie, dans la mesure du possible, d'obtenir une obligation de déclaration lors de la révision des lois cantonales. Dans le meilleur des cas, cela libérerait les Thérapeutes Complémentaires de l'obligation de payer la TVA, sans pour autant soumettre l'activité en tant que telle à autorisation. Lors de l'AD 2021, les délégués ont soutenu la poursuite de cette politique sans discussion et à une large majorité.

Alors qu'au Tessin, après des années d'efforts et à la grande satisfaction du Comité, les «zones problématiques» les plus grossières seront probablement supprimées des dispositions cantonales, la situation dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures est toujours telle que les stages prescrits par le règlement d'examen ne peuvent pas y être effectués pendant la formation. Les futurs Thérapeutes Complémentaires doivent donc le faire en dehors du canton. Il est particulièrement regrettable que cela se produise précisément dans le canton qui a été pendant très longtemps le foyer de toutes les méthodes thérapeutiques non conventionnelles. Des problèmes ponctuels doivent encore être résolus dans les cantons de Saint-Gall et de Thurgovie.

CAMsuisse

Le groupe CAMsuisse a tenu 6 séances, dont la moitié via Zoom.

Roger Bachmann de la Swica a été invité à la première séance de la nouvelle année. Il y a fait un exposé sur le thème des PROMs, à savoir les Patient-Reported Outcome Measures qui sont une méthode de mesure de plus en plus importante pour le contrôle des résultats dans le domaine de la santé. Il ne s'agit pas ici de collecter des données de laboratoire ou des résultats «objectifs» du ou de la thérapeute, mais d'utiliser des questionnaires sur l'expérience subjective des patients en ce qui concerne leurs troubles et bien-être général. Comme ce type de mesure s'inscrit parfaitement dans l'approche globale des MAC, le sujet a été abordé à maintes reprises et depuis longtemps, et pas seulement par CAMsuisse. Et comme l'impulsion vient désormais aussi des assureurs, le sujet n'est pas près de disparaître de l'ordre du jour. Les premières mesures concrètes devraient être prises dans le courant de l'année.

Les deux tables rondes organisées avec le groupe d'assureurs Médecine complémentaire ont à nouveau eu lieu. A noter qu'il y a toujours eu entretemps des rencontres avec certains assureurs afin d'intervenir sur certaines mesures ou actions dans l'intérêt de nos membres. Il n'a malheureusement pas été possible d'ancrer le principe d'un remboursement des consultations téléphoniques par les thérapeutes TC (même dans un cadre limité).

En décembre, le Conseil fédéral a mis en consultation une nouvelle ordonnance Covid-19 très courte. Celle-ci prévoyait de soumettre l'enseignement préparatoire à un EPS à la règle des 2G. Compte tenu des efforts importants et fructueux déployés par les écoles de TC et de MA pour ne pas devenir des foyers de contagion, il y avait de très bons arguments pour s'opposer à ce durcissement. A l'initiative de l'association d'écoles eduCAM Swiss, une réponse détaillée à la consultation a été envoyée sans attendre. On ne sait pas si c'est le fruit de cette requête, mais le Conseil fédéral a en tout cas renoncé dans l'ordonnance au durcissement mentionné.

Fedmedcom

Les PROMs sont également un thème récurrent au sein de la Fedmedcom. Les OrTra de CAMsuisse vont donc pouvoir se mettre encore davantage en réseau dans ce domaine.

Mi-août, Heidi Schönenberger et Gabriella Häussler de l'OrTra MA ainsi qu'Andrea Bürki et Christian Vogel de l'OrTra TC ont rencontré Walter Stüdeli et Isabelle Zimmermann. Les thèmes abordés ont été la situation et l'évolution des deux OrTra et des deux professions. Les conditions-cadres politiques au

niveau fédéral et cantonal ont également été abordées à cette occasion. Chaque fois que l'une des OrTra voit un besoin et une possibilité, elle peut faire appel au soutien de la Fedmedcom.

Le groupe de travail «Conséquences sociales» de la taskforce Covid-19 a été chargé de répondre à un postulat concernant le traitement et la rééducation des personnes atteintes de Covid long. Elle a créé un groupe d'accompagnement à cet effet. Le Dr Gisela Etter représente la Fedmedcom au sein de ce dernier. Gisela Etter est membre du comité de la Fedmedcom et représente au sein du groupe d'accompagnement le point de vue de la médecine complémentaire, en incluant explicitement les approches non médicales.

Le nombre d'utilisateurs du portail Millefolia de la Fedmedcom, lancé en janvier 2019, augmente lentement mais régulièrement: en octobre 2021, on a enregistré un peu plus de 35 000 pages consultées par mois. Une collaboration sur la base du nouveau site web de l'OrTra TC est en cours. La mise en réseau est encore plus importante sur la toile que partout ailleurs.

Finances

L'exercice 2021 se solde par une perte opérationnelle de CHF 9'122,59. Le résultat est donc supérieur de CHF 18'677,41 au montant budgétisé et peut être qualifié de satisfaisant.

Du côté des recettes, ce sont surtout celles en lien avec les Procédures d'Equivalence CB, plus élevées d'environ CHF 70'000 par rapport au budget, qui pèsent. Cela s'explique par le fait que l'on a bouclé plus de dossiers que l'on a enregistré de nouvelles inscriptions. Nous avons ainsi pu réduire l'écart. A noter également que le nombre d'inscriptions a augmenté par rapport à l'année précédente.

Une autre différence importante par rapport au budget nous est donnée par le compte Dépenses de location de locaux. Environ CHF 10'000 ont pu être économisés par rapport au budget, car des événements prévus, comme l'AD ou les deux cérémonies de remise des diplômes de l'EPS, n'ont pas pu avoir lieu en présentiel.

Les frais de traduction ont également été inférieurs d'environ CHF 10'000 par rapport au budget. Cela s'explique notamment par le fait que les deux cérémonies de remise des diplômes, qui auraient été en principe accompagnées par des interprètes simultanés, n'ont pas eu lieu.

D'autres écarts par rapport au budget se situent au niveau des prestations de tiers et des charges de personnel. Le départ de Daniel Kneubühl (président de la Commission d'examen EPS, facturation via sa Sàrl) a entraîné un déplacement des coûts en faveur des prestations de tiers, car cette fonction a été reprise par Regula Banz et Raphael Schenker, qui perçoivent leurs honoraires sous forme de salaire. D'autre part, ce départ s'est également traduit par une augmentation de la charge de travail pour la présidence et le Comité, la Commission d'examen et le siège administratif. Les dépenses pour les prestations de tiers ont été en conséquence inférieures d'environ CHF 40'000 et les charges de personnel supérieures d'environ CHF 60'000 par rapport au budget.

Le reste des charges de personnel, plus élevé d'environ CHF 45'000 par rapport au budget, s'explique d'une part par le fait que nous avons contrôlé davantage de dossiers PEQ que ce qui avait été prévu au budget et que, d'autre part, le rapatriement du secrétariat d'examen à l'OrTra TC a entraîné des dépenses supplémentaires inattendues. La pandémie de coronavirus, toujours en cours en 2021, a également entraîné des dépenses supplémentaires.

Les ajustements du chiffre d'affaires pour les prestations déjà payées mais pas encore acquises (EPS, PEQ, accréditation et reconnaissance de méthodes) ont diminué de CHF 29'106 en 2021. Cela s'explique principalement par le fait que les dossiers PEQ mentionnés ci-dessus ont été traités et que l'examen professionnel supérieur prévu pour avril 2022 n'a pas attiré autant de participants que la session de l'EPS d'avril 2021. Par conséquent, l'écart pour l'examen professionnel supérieur a également diminué. Au 31.12.2021, le solde des ajustements du chiffre d'affaires s'élève au total à CHF 758'844.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2021 à CHF 1'639'521,12 et est ainsi inférieur de CHF 41'768,41 à la valeur du 31.12.2020. Le capital propre de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2021 à CHF 844'021,26.

Siège administratif

Au début de l'année, Corinne Hiller a rejoint l'équipe du siège administratif à Soleure. Elle a repris le poste nouvellement créé qui combine tâches administratives pour le siège administratif et gestion du secrétariat d'examen EPS.

En raison de lacunes inattendues dans les documents de base et les processus pour le secrétariat d'examen, qui était jusqu'alors géré par une entreprise externe, un travail de mise en place important et imprévu a été nécessaire dans le domaine de l'EPS et du secrétariat d'examen. La situation a encore empiré par le fait que le nouveau président de la Commission d'examen, Daniel Kneubühl, a dû abandonner son mandat en août pour des raisons de santé. C'est donc en collaboration avec la coprésidence suivante que le siège administratif a œuvré pour stabiliser la procédure de l'EPS.

Un autre point fort a été la mise en œuvre et la coordination du projet de communication avec le nouveau site web de la TC et les autres mesures (voir rubrique Communication).

Les consultations et les renseignements par téléphone et par e-mail pour les thérapeutes, les associations, les autorités et les institutions ont à nouveau occupé une grande partie du temps de travail, sans parler de la charge qu'a représentée la pandémie de coronavirus. De plus en plus de thérapeutes issus d'autres professions MAC ou du domaine plus large de la santé en général s'adressent également à l'OrTra TC et lui font part de leurs problèmes. Répondre au large éventail de demandes en trois langues reste bien évidemment l'un des grands défis du siège administratif. Outre des questions sur les procédures de l'OrTra TC, nous recevons un grand nombre de demandes sur les thèmes les plus divers: Tarif 590, assureurs, bureaux d'enregistrement, reconnaissance de la profession, politique, etc. Grâce à l'excellente collaboration avec la présidente, le Comité et le responsable des procédures, le niveau de connaissances et le réseau du siège administratif peuvent être développés en permanence.

La pandémie de coronavirus a occupé le siège administratif de manière un peu moins intensive que l'année précédente, mais elle a toujours été présente, que ce soit lors de l'organisation de manifestations ou en ce qui concerne les effets des nouvelles mesures pour les Thérapeutes Complémentaires. Comme tous les collaborateurs disposaient déjà d'une infrastructure pour travailler à domicile, les exigences en matière de protection des travailleurs ont pu être mises en œuvre sans problème.

Après une année 2020 intense, le manque de ressources en personnel pour le siège administratif s'est donc également fait sentir pour 2021. Il a fallu donc demandé un soutien temporaire de 20% au cours du second semestre pour les travaux administratifs et de 40% pour les trois premiers mois de 2022.

Une fois de plus, les avantages d'une codirection du siège administratif ont été flagrants: Nicole Schaffner a pu couvrir les exigences supplémentaires liées au secrétariat d'examen/EPS et Claudia Pohl celles du projet communication.

Commission d'examen

La Commission d'examen jette un regard rétrospectif sur une nouvelle année plutôt agitée. L'année précédente, c'est la situation générée par la pandémie qui a entraîné l'annulation et le report d'un examen. En 2021, les deux examens ont certes pu être organisés avec succès et en présentiel aux dates fixées, mais l'effectif du personnel a connu quelques turbulences cette année: Daniel Kneubühl, qui a repris la présidence de Barbara Crittin début mai, a en effet démissionné quatre mois plus tard, le 18 septembre, en raison de problèmes de santé. Regula Banz et Raphael Schenker ont alors assuré l'intérim de la coprésidence. Christiane Gernet a également dû prendre congé de l'équipe en octobre pour des raisons de santé. Agnes Schweizer, membre de longue date de la CE, s'est retirée le 1er juillet.

Nous tenons ici à les remercier toutes et tous, et en particulier l'ancienne présidente Barbara Crittin, pour leur engagement. La recherche de successeurs a porté ses fruits pour la première fois en septembre et nous avons accueilli Monika Lichtsteiner comme nouveau membre de la Commission d'examen. L'augmentation de l'effectif d'au moins deux membres supplémentaires restera un thème prioritaire en 2022.

La Commission d'examen s'est réunie à 10 reprises. Il s'est agi pour l'essentiel d'adapter les grilles d'évaluation des différentes parties de l'examen ainsi que le système d'évaluation dans son ensemble. Comme chaque année, cette instance s'est en outre occupée de l'élaboration des épreuves. A partir de l'année prochaine, elle prévoit d'y associer dès le début les expert-e-s aux examens (PEX). Cela permettra de mieux prendre en compte l'expérience des PEX en matière d'examen et d'évaluation. Pour chaque partie de l'examen, un membre de la Commission d'examen assume la «responsabilité technique» et coordonne la collaboration des PEX. Cinq nouveaux PEX ont été recrutés, qui ont été formés selon la procédure standard et introduits dans leur nouvelle tâche. Le pool des PEX continue d'être étoffé, d'une part pour remplacer les départs et, d'autre part, pour pallier le manque de PEX d'autres langues.

On a pu introduire le «Manuel de la Commission d'examen» au printemps. Ce document d'une trentaine de pages est un ouvrage de référence essentiel, notamment pour le travail de la Commission, des PEX et du secrétariat d'examen. Ce manuel a déjà rendu de précieux services lors de l'introduction des nouveaux PEX et des nouveaux membres de la Commission d'examen.

Les deux examens professionnels supérieurs (EPS) ont pu être organisés en présentiel avec les concepts de protection correspondants. Lors de l'examen professionnel supérieur de printemps, un nouveau record de participation a été atteint avec 82 candidat-e-s (CAND), ce qui a également montré que l'on avait atteint une limite. Avec 77,8%, le taux de réussite a été supérieur à la moyenne. Cela s'explique surtout par le nombre très élevé de 24 candidat-e-s qui répétaient les épreuves. Pour ces derniers, le taux de réussite est en effet en moyenne nettement plus élevé que pour les autres CAND. Après cet EPS, la Commission d'Esamen a dû se pencher sur un recours dont l'issue est toujours en suspens au moment où nous rédigeons le présent rapport de gestion. A l'automne, 62 CAND ont passé l'examen avec un taux de réussite de 66,2%, dont 15 le répétaient. Ainsi, en 2021, 144 CAND au total ont passé l'EPS.

Au total, ce sont 110 diplômes fédéraux qui ont pu être délivrés en 2021, 104 par le biais de l'EPS et 6 par l'octroi du diplôme a posteriori. Comme l'année dernière, les cérémonies de remise des diplômes ont dû être annulées en raison de la situation due à la pandémie de coronavirus; à la place, les diplômé-e-s ont reçu un petit cadeau qui leur est parvenu par la poste. Il reste à espérer que la situation se détende l'année prochaine, tant en ce qui concerne le coronavirus que le personnel.

Reconnaissance des méthodes

Le règlement révisé relatif à la reconnaissance de méthodes de l'OrTra TC est entré en vigueur le 01.08.2021. Les adaptations avaient été approuvées auparavant par l'assemblée générale de l'OrTra TC. Les conditions suivantes s'appliquent désormais pour être admis à la procédure de reconnaissance proprement dite:

- a) Diffusion de la méthode: celle-ci doit déjà être reconnue par au moins un bureau d'enregistrement.
- b) Etendue de la méthode: la méthode est enseignée avec au moins 500 heures de contact ou atteint cette étendue avec des extensions déjà établies dans la pratique thérapeutique et apparentées à la méthode en question.
- c) Orientation de la méthode: dans la pratique actuelle, la méthode correspond aux bases et au profil professionnel de la Thérapie Complémentaire.

Le 06.09.2021, le comité de l'OrTra TC a reconnu deux nouvelles méthodes de Thérapie Complémentaire: le Travail corporel aquatique et la Thérapie Trager. L'intégration de ces deux nouvelles méthodes

dans le Règlement d'examen de l'examen professionnel supérieur pour Thérapeutes Complémentaires par le SEFRI n'était pas encore une réalité à la fin de l'année sous revue.

En 2021, trois organismes responsables se sont intéressés à la reconnaissance de leur méthode par l'OrTra TC. Deux entretiens préliminaires ont eu lieu à cet effet au siège administratif à Soleure. En raison des nouvelles conditions d'admission, il semble peu probable que ces trois méthodes fassent l'objet d'une procédure de reconnaissance.

Procédure d'Equivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2021, 335 Certificats de Branche OrTra TC ont pu être délivrés au terme d'une procédure d'équivalence suivie avec succès. Depuis l'introduction de cette procédure jusqu'à la fin de l'année sous revue, ce ne sont pas moins de 1627 Certificats de Branche qui ont pu être délivrés au total. On note qu'en 2021 également, aucun recours n'a été déposé contre une décision négative concernant la PEQ CB de l'OrTra TC.

Au 01.07.2021, le «Règlement relatif à la Procédure d'Equivalence Certificat de Branche OrTra TC» a été remanié. Pour l'essentiel, les dispositions transitoires relatives à la compensation du Tronc Commun et à certaines parties de la formation spécifique à la méthode ont été précisées. Ces dispositions transitoires expirent à l'automne 2022 pour les premières méthodes.

Le Guide de la rédaction de l'essai sur l'identité TC 2022 a également été révisé. Le choix des compétences opérationnelles issues du profil professionnel des TC a été précisé et les critères d'évaluation de l'essai ont été adaptés. Après une période de transition, les essais ne pourront plus être soumis que selon le nouveau guide 2022 à partir du 01.07.2022.

Accréditation

Au cours de l'exercice, 6 prestataires de formation ont déposé un dossier d'accréditation. Parmi eux, 3 filières de formation ont pu être nouvellement accréditées tandis qu'une demande a été refusée. Six autres demandes d'accréditation sont encore en cours de traitement ou en suspens, car certaines conditions doivent encore être remplies.

Depuis le début de la procédure d'accréditation et jusqu'à fin 2021, l'OrTra TC a pu accréditer au total 39 formations TC avec Tronc Commun, 4 formations TC avec Tronc Commun externalisé et 7 filières de formation TC avec Tronc Commun.

Il est réjouissant de constater que l'OrTra TC a pu remettre 272 Certificats de Branche à des personnes ayant suivi avec succès une formation TC accréditée. Cela représente exactement 100 de plus que l'année précédente.

Au total, 12 circulaires ont été envoyées aux prestataires de formation. Elles portent sur les examens finaux TC, l'enseignement en présentiel et les formes d'apprentissage numériques, les adaptations du règlement, la réaccréditation des filières de formation et, cela va de soi, sur des informations concernant les mesures à prendre pendant la pandémie de coronavirus.

Le «Règlement relatif à l'accréditation des formations en Thérapie Complémentaire» a été révisé le 24.08.2021. La notion d'«heures de contact» dans le cadre d'une formation TC a été précisée et adaptée à l'application de l'enseignement synchrone et numérique. Le règlement a également été complété par un nouveau chapitre sur la réaccréditation. En conséquence, le guide y relatif et le document «Tronc Commun TC» ont également été adaptés.

En 2022, l'accréditation de six ans des premières filières de formation TC arrivera à échéance. La réaccréditation de plus de 20 filières de formation est donc à l'ordre du jour. Pour aider à l'élaboration du dossier de réaccréditation, l'OrTra TC a organisé une séance d'information à Olten, ainsi qu'une séance en ligne pour les prestataires de formation francophones.

Après une consultation écrite auprès de tous les prestataires de formations TC, le Comité de l'OrTra TC a mis en vigueur le 19 octobre 2021 les nouvelles «Directives relatives aux formes d'enseignement et d'apprentissage numériques» de l'OrTra TC. Celles-ci définissent les domaines d'utilisation de ces formes d'enseignement et d'apprentissage et fixent leur part maximale dans les différentes parties d'une formation TC. Divers termes relatifs à l'enseignement numérique ont en outre été clarifiés.

Commission de recours

Au cours de l'année de référence 2021, la Commission de recours a dû, comme les années précédentes, s'occuper d'un recours contre une décision négative du Comité concernant la reconnaissance d'une méthode en tant que méthode de Thérapie Complémentaire. Le recours, rédigé en français, a dû être rejeté, car la méthode en question ne représentait pas des éléments fondamentaux du profil professionnel. Manifestement, la compréhension courante de ce qui relève de la «Thérapie Complémentaire» est plus large en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Elle ne correspond donc parfois pas aux exigences de la reconnaissance d'une méthode.

L'effectif de la Commission de recours a connu quelques changements. Ainsi, à Berne, nous avons pu prendre congé de Robin Brown-Frossard, qui s'était retirée, et accueillir Dominik Schenker en tant que nouveau membre. Nous remercions Robin pour sa précieuse collaboration au cours des dernières années et souhaitons à Dominik un bon départ au sein de la Commission de recours.



Andrea Bürki
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl



Nicole Schaffner

Co-directrices du siège administratif de l'OrTra TC